

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'OUTRE-MER

IDENTITÉ, MÉMOIRE ET CULTURE

(Note D.M.)

1. HISTOIRE DE RÉSISTANCES, GENÈSE DES IDENTITÉS

Les sociétés qui composent les quatre départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, ne sauraient être simplement considérées comme des communautés de victimes de l'Histoire, passives et aliénées, des « confettis de l'empire » dont l'État négocierait le degré d'intérêt au nom de sa culpabilité face aux survivants de son oppression passée. Si la colonisation et l'esclavage en sont bien les causes originelles, c'est la mémoire vive des combats pour l'abolition et la résistance victorieuse à la condition servile et à l'aliénation coloniale qui ont structuré depuis un siècle les consciences identitaires de ces peuples.

Les quatre régions d'Amérique et de l'Océan Indien- sont en réalité un ensemble de peuples ayant édifié leurs identités culturelles propres à partir de leur conquête de la citoyenneté au sein de la République notamment en 1794, en 1848 et dernièrement en 1946. L'abolition de l'esclavage de 1794, conquise suite aux victorieuses révoltes d'esclaves, donne à la Déclaration des Droits de l'Homme de 1793 sa dimension universelle. Et elle initie dès l'origine pour la République sa dimension socioculturelle de "créolisation", par l'accession des esclaves libérés à la citoyenneté, violemment combattue ensuite par Bonaparte, mais définitivement assurée avec la révolution de 1848 et les luttes locales acharnées pour la conquête définitive de l'abolition.

La départementalisation de 1946, malgré toutes ses ambiguïtés, représente le point culminant de cette dialectique historique trop facilement représentée comme une contradiction : l'apogée de l'exigence de la citoyenneté –a savoir l'égalité sociale exigée après la liberté conquise- que manifeste le statut de Département d'Outre-Mer des "*Quatre Vieilles*" colonies de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, a été réalisée par une génération qui a axé son combat d'émancipation sur trois principes conjoints : premièrement sur la solidarité antifasciste au sein de la France libre de 1940 à 1945, puis avec la participation au combat international à partir de 1945 pour la décolonisation du Tiers-monde. Et troisièmement avec l'affirmation très puissante des identités sociales et culturelles de leurs propres sociétés, ainsi résumées par Aimé Césaire : "*Ce ne sont pas des paysages, mais des pays; pas des populations, mais des peuples* "

Cette triple exigence peut rendre compte de l'originalité de cette tentative d'une "*décolonisation de, par, et dans la citoyenneté*" par une lutte contre *l'État colonial* au sein même de *la République*, en voulant conquérir tout à la fois l'égalité sociale et politique sans assimilationnisme socioculturel, et la liberté d'épanouissement d'identités nationales, sans passage obligé par le nationalisme politique.

Aussi, tous les projets d'évolution statutaire, de développement socio-économique, et d'épanouissement culturel des peuples d'Outre-mer, n'auront pleinement de sens et de chance de pérennisation que s'ils s'appuient d'abord sur l'histoire lucidement relue de l'abolition de l'esclavage il y a 150 ans, de la décolonisation assurée il y a 50 ans, afin de mieux distinguer les carrefours des impasses, et de bien s'inscrire, pour assumer l'avenir, dans la logique historique complexe qui a présidé à leur édification. Aussi, la prise en compte sérieuse et l'affirmation lucide de l'identité spécifique de chaque peuple de l'outre-mer doivent être au contraire au fondement de tout projet politique, économique et social, comme facteur d'équilibre institutionnel, de conscience collective, et de cohésion sociale d'êtres humains assumant pour et par eux-mêmes leur histoire et leur présence au monde.

D'une manière générale, beaucoup de ces perspectives sont mal perçues ou exprimées du fait de la trop faible écoute de la société civile et de ses expressions culturelles et artistiques, à côté de la parole de la représentation institutionnelle, politique et économique. Tout ce qui peut contribuer à restaurer dans ses sociétés le lien citoyen local, le sentiment d'appartenance régionale, l'assurance identitaire face aux dérives de l'aliénation, la richesse de leur plurilinguisme, et la conscience historique d'être héritiers des résistances et non victimes éternelles de l'oppression originelle, ne peut qu'assainir et clarifier le dialogue dans tous les domaines.

2. IDENTITÉS ET CULTURES

C'est avant tout l'identité culturelle qui constitue le socle des communautés de l'Outre-mer. Aucun critère uniformément ethnique, religieux, linguistique, ou territorial, ne suffit en effet à lui seul à définir la singularité des sociétés nées des tissages imposés par l'histoire ou édifiés pour leur libération. Les consciences identitaires ultramarines se sont constituées par la synthèse de valeurs culturelles arrachées -contre les interdits et les aliénations- à l'Europe elle-même au-delà de ses propres clôtures, usant de l'Humanisme contre la déshumanisation, synthétisant une véritable *créolisation des savoirs* pour édifier le discours et la praxis de leurs « identités décolonisées ». Et cela en dialogue volontairement retissé avec les savoirs préservés des trois autres continents de leur origine : Afrique, Asie et Amérique.

C'est ce tissage de cultures qui est à l'origine de leurs identités, édifiées par une transgression libre des langues, des palettes et des partitions artistiques, des pratiques et des mythes passés à leur portée, et qui d'objets de maîtrise et d'aliénation deviennent armes de libération, outils d'émancipation dont le pouvoir de résistance se juge à l'aune du pouvoir de création de ceux qui les ont conquis. Et à la capacité de confrontation avec l'égalité d'autrui. Par et pour elles-mêmes, et en dialogue avec les cultures de la France et de l'Europe, ainsi qu'avec leur environnement régional de la Caraïbe, de l'Océan Indien, et du Pacifique.

Il est donc nécessaire de promouvoir cette vitalité culturelle, et de considérer que l'Outre-mer apporte un éclairage et un exemple précieux à la définition et à l'exercice de la diversité culturelle, de la citoyenneté dans la France et le monde d'aujourd'hui.

3. QUELQUES AXES DE REFLEXION ET D'ACTION

-1. Mettre en place des plans d'action dans les structures culturelles, le système scolaire et les médias -notamment audiovisuels- afin de développer l'expression des cultures de l'Outre-mer, et de promouvoir leur droit à l'histoire, leurs spécificités locales, leur expérience de diversité culturelle, et leur contribution au « vivre ensemble » ici et là-bas, dans la citoyenneté, en valorisant leur patrimoine culturel autant que leur capacité originelle d'insertion dans la modernité.

-2. Prendre en compte l'expression culturelle et sociale des communautés issues de l'Outre-mer en Métropole, tant dans leurs pratiques actuelles que dans la reconnaissance de leur vitalité dans l'histoire culturelle de l'Hexagone. La réflexion devra se porter sur la mise en place de structures et de lieux culturels de rencontre et de diffusion pour les arts et les artistes, notamment à Paris, ville-symbole de leur présence historique ancienne et fructueuse.

-3. Faciliter l'expression des langues et cultures d'Outre-mer dans leur diversité et leur complémentarité revendiquées. Notamment les langues créoles et les pratiques artistiques reconnues comme vecteurs d'identité plurielle de chaque DOM, et aussi de coopération internationale avec les mondes créoles de la Caraïbe et de l'Océan Indien.

-4. Promouvoir l'insertion des cultures d'Outre-mer dans les structures internationales de Coopération régionale (Caraïbe, Océan indien, Pacifique) et dans les structures éducatives et culturelles, éducatives et scientifiques de la Francophonie (Conventionnements avec l'OIF et l'AUF). Par exemple, la Coopération régionale, ne pourra pleinement s'épanouir que si elle ne se limite pas à une représentation de l'État central par les collectivités régionales dans les instances internationales. (circonscrite par la compétence des États, les contraintes économiques, les logiques communes ou concurrentes DOM-ACP vis-à-vis de

l'Europe ou de l'OMC... etc.). Il importe que cette reconnaissance de responsabilité et de spécificité soit symbolisée par des actions de coopération décentralisée d'envergure dans les domaines de la culture, de la communication, de l'éducation, notamment l'enseignement supérieur, et la recherche scientifique (écologie, médecine, énergies renouvelables..etc).

-5. Mettre en œuvre dans les DOM les outils de la modernité que représentent les nouvelles technologies de la communication et de l'information, afin de lutter contre les handicaps de la distance et les retards structurels, particulièrement dans les domaines de la recherche, de la formation, et de la création et de la diffusion artistiques.
